



NOV 21 1983

UN Doc. No. A/C.5/SR.17

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17ème SEANCE

Président : M. KUYAMA (Japon)

puis : M. AMNEUS (Suède)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1984-1985 (suite)

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION (suite)
- b) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/38/L.2

Débat général (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/38/SR.17
21 novembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985 (suite)

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

a) RAPPORT DU COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION (suite)

b) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/38/L.2 (A/C.5/38/33)

1. M. FORAN (Contrôleur) dit qu'il est fait référence, aux paragraphes 4 à 6 du document A/C.5/38/33, aux dépenses relatives au financement du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Les ressources demandées pour la fourniture de services fonctionnels au Comité spécial sont indiquées à l'alinéa a) du paragraphe 3.30 du projet de budget-programme. A l'heure actuelle, il est prévu que le fonctionnaire D-1 et l'agent des services généraux en question passent environ les deux tiers de leur temps à assurer les services fonctionnels du Comité spécial et à aider le Secrétaire général à exercer ses bons offices, comme indiqué au paragraphe 9 du projet de résolution. Le dernier tiers sera consacré aux enquêtes et à l'exercice d'autres fonctions mentionnées au paragraphe 3.28 du projet de budget-programme. Le montant des dépenses s'y rapportant aux taux de 1984-1985 est estimé à 101 900 dollars au titre des traitements et 35 500 dollars au titre des dépenses communes de personnel pour l'ensemble de l'exercice biennal; ces montants équivalent aux deux tiers du total des dépenses. Un crédit de 14 200 dollars est également prévu pour les frais généraux de fonctionnement et les fournitures.

2. Un crédit de 113 400 dollars aux taux de 1983 (122 900 dollars aux taux de 1984-1985) est demandé pour les frais de voyage des représentants dans le cadre des missions du Comité spécial. Le paragraphe 3.33 du projet de budget-programme porte sur les frais de voyage du personnel : on prévoit au titre des frais de voyage pour l'ensemble du chapitre 3B un montant de 102 400 dollars aux taux de 1983 dont près de 30 000 dollars pour le financement des frais de voyage du personnel chargé d'assurer les services nécessaires pour les missions du Comité spécial.

3. Il a déjà été tenu compte des ressources nécessaires pour les services de conférence lors de l'établissement du calendrier des conférences pour 1983-1984.

4. M. VISLYKH (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il est clair que le projet de résolution A/38/L.2 comporte des incidences financières substantielles dont il n'est pas fait mention dans l'état établi par le Secrétaire général. La délégation soviétique éprouve encore des doutes quant à la procédure que la Cinquième Commission devrait suivre pour les examiner. La meilleure solution serait sans doute qu'elle examine immédiatement l'ensemble des incidences

/...

(M. Vislykh, URSS)

financières, y compris les demandes de crédit pertinentes figurant dans le projet de budget-programme. Ultérieurement, lorsqu'elle examinerait le chapitre 3B du projet de budget-programme, elle partirait du principe qu'une décision a déjà été prise sur les montants en question et qu'elle ne doit pas en prendre d'autres.

5. Les chiffres soumis par le Secrétariat se rapportent à l'exercice biennal 1984-1985. Or, aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale ne renouvelerait le mandat du Comité spécial que pour un an et les paragraphes 4, 5 et 6 de l'état des incidences administratives et financières (A/C.5/38/33) ne concerne également que l'année 1984. La Cinquième Commission ne devrait donc faire porter sa décision que sur 1984, en faisant entièrement abstraction des crédits demandés pour 1985.

6. M. RUEDAS (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) dit que le Contrôleur a lu l'état des incidences financières pour l'exercice biennal 1984-1985 des activités relatives au service du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea. L'inscription de dépenses relatives à ce genre d'activités au budget-programme en attendant l'adoption d'une décision politique n'est pas propre à la question traitée. En ce qui concerne, par exemple, la coordination de l'assistance humanitaire, un crédit portant sur l'ensemble de l'exercice biennal a été inscrit au budget-programme de l'exercice en cours avec l'assentiment de la Cinquième Commission bien qu'en fait, l'Assemblée générale approuve à nouveau, chaque année, les activités en question.

7. Il y a deux façons d'aborder le problème soulevé. Les incidences financières des services fonctionnels fournis au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour 1984 se chiffrent en réalité à 152 000 dollars, soit près de la moitié du chiffre mentionné par le Contrôleur. Ces incidences financières seront présentées à l'Assemblée générale comme l'estimation par la Cinquième Commission des dépenses que l'adoption du projet de résolution entraînerait. Par ailleurs, l'Assemblée générale sera informée qu'un montant de 152 000 dollars a déjà été inscrit au projet de budget-programme, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires. Il faudra alors trancher l'autre question, à savoir ce qu'il adviendrait du montant de 152 000 dollars prévu pour 1985. Le représentant de l'URSS a proposé que la Cinquième Commission décide, au stade actuel, de le supprimer, auquel cas il n'en serait pas tenu compte dans le chiffre qui sera soumis à la Cinquième Commission lorsqu'elle examinera le chapitre 3 en première lecture. M. Foran, quant à lui, a pensé que, par ailleurs, la Cinquième Commission pourrait prendre immédiatement une décision sur le montant prévu pour 1984 et différer la décision sur le montant demandé pour 1985 jusqu'à ce qu'elle aborde le chapitre 3, étant entendu que le Secrétaire général lui-même proposerait alors à la Commission de rayer ce montant du chapitre 3, en attendant que l'Assemblée générale prenne une décision sur la question en 1984. Quelle que soit la procédure choisie, l'Assemblée générale serait informée qu'un montant de 152 000 dollars devrait être inscrit au budget-programme pour 1984 et que le montant prévu pour 1985 ne serait pas inclus dans les demandes de crédit examinées par la Commission en première lecture.

/...

8. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que la Commission peut décider d'approuver une partie des ressources demandées au chapitre 3 immédiatement ou d'approuver le crédit prévu pour le Comité spécial lors de l'examen du chapitre 3. Il constate que la Commission n'a pas été informée du montant exact du crédit nécessaire au titre du Comité spécial en 1984. Il comprend donc que le représentant de l'URSS souhaite connaître le montant exact du crédit que la Commission devrait approuver pour 1984.

9. Par ailleurs, la Commission pourrait approuver un chiffre équivalant à la moitié de 304 500 dollars, étant entendu que si ce montant s'avérait insuffisant, l'Assemblée générale en serait informée à sa trente-neuvième session lorsqu'elle débatterait du renouvellement du mandat du Comité spécial pour 1984 et 1985.

10. M. GARRIDO (Philippines) dit que la délégation philippine n'a aucune objection à formuler quant à la procédure proposée par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. Il suggère que le Président décide de la procédure que la Commission doit suivre.

11. Le PRESIDENT propose qu'au stade actuel, la Commission approuve l'ouverture, au chapitre 3B, d'un crédit de 152 000 dollars pour les services fonctionnels nécessaires au Comité spécial en 1984, étant entendu que le cas échéant, un crédit supplémentaire sera demandé à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session. Il met cette proposition aux voix.

12. M. VISLYKH (Union des Républiques socialistes soviétiques), expliquant son vote avant le vote, dit que la délégation soviétique a toujours voté contre l'ouverture de crédits pour les conférences internationales sur le Kampuchea. L'expérience a montré que les activités du Comité spécial ne contribuent en rien à renforcer la sécurité en Asie du Sud-Est et il n'y a aucun espoir qu'il en soit autrement en 1984. Il est donc injustifié d'approuver l'ouverture d'un crédit quelconque pour ce Comité.

13. M. NGUYEN LUONG (Viet Nam) demande que la recommandation relative aux services fonctionnels du Comité spécial et la question de l'ouverture de crédits pour la coordination de l'assistance humanitaire en Asie du Sud-Est soient mises aux voix séparément.

14. Le PRESIDENT invite la Commission à voter tout d'abord sur sa proposition concernant les services fonctionnels du Comité spécial.

15. Par 85 voix contre 19, avec 9 abstentions, la proposition du Président est adoptée.

16. Le PRESIDENT propose que, sur la base de la recommandation du Comité consultatif, la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/38/L.2, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire totalisant 273 400 dollars pour l'exercice biennal 1984-1985 - soit

(Le Président)

257 900 dollars au chapitre 3B, et 15 500 dollars au chapitre 28D - et qu'il faudrait en outre ouvrir un crédit supplémentaire de 62 700 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), ce qui serait compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes.

17. Par 89 voix contre zéro, avec 25 abstentions, la proposition du Président est adoptée.

18. Le PRESIDENT, se référant à la section B du document A/C.5/38/33, propose que, si l'Assemblée générale décide de reconvoquer la Conférence internationale sur le Kampuchea en 1984, le Secrétaire général soit autorisé à prendre les engagements nécessaires, avec l'agrément du Comité consultatif, en vertu de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires qui doit être adoptée par l'Assemblée générale à sa session en cours. En l'absence d'objections, il supposera que la Commission souhaite adopter cette proposition.

19. Il en est ainsi décidé.

20. M. BELYAEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que sa délégation est opposée à tout examen de ce qu'on appelle la "Situation au Kampuchea" dans le cadre des Nations Unies. Sans l'accord, ni la participation, du peuple kampuchéen et de son gouvernement légitime, un tel examen constitue une violation directe du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, tel qu'il est défini dans la Charte des Nations Unies.

21. Les Etats d'Indochine ont catégoriquement rejeté le projet de conférence internationale sur le Kampuchea, qui vise à imposer la volonté de la clique de Pol Pot aux peuples de la région. La délégation biélorussienne a voté contre l'ouverture de tout crédit visant à élargir le mandat du Comité spécial. Une assistance humanitaire devrait être fournie au peuple kampuchéen, mais il faudrait veiller à ce qu'elle parvienne effectivement à ceux qui en ont besoin. Les pays qui s'efforcent de détourner cette assistance au profit d'autres groupes démasquent ainsi leur véritable nature et montrent clairement que le souci qu'ils affichent pour le sort du peuple kampuchéen n'est que pure hypocrisie.

22. M. NGUYEN LUONG (Viet Nam) dit que la position de son pays en ce qui concerne la situation au Kampuchea est bien connue et que les événements de l'année écoulée en ont confirmé la justesse.

23. La délégation vietnamienne est fermement convaincue que l'ouverture de crédits pour la Conférence internationale sur le Kampuchea est un gaspillage des ressources de l'Organisation, puisque les objectifs de cette conférence sont contraires aux buts et principes de la Charte, en particulier au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains. Compte tenu notamment de la crise financière, la Conférence doit être considérée comme inutile, dépassée, nuisible même. Aussi la délégation vietnamienne a voté contre la recommandation relative à la fourniture de services de secrétariat pour le Comité spécial.

/...

(M. Nguyen Luong, Viet Nam)

24. Quant à l'assistance humanitaire, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre d'une résolution erronée sur le Kampuchea, elle ne saurait être d'aucune utilité. Il importe par ailleurs de s'assurer que l'aide humanitaire est correctement gérée. C'est pourquoi la délégation vietnamienne s'est abstenue de voter sur ce point.

25. M. ERDENECHULUUN (Mongolie) rappelle que, lors de la précédente session, sa délégation a déclaré que la tenue d'une conférence internationale sur la prétendue situation au Kampuchea, sans l'accord du peuple kampuchéen, et l'adoption de décisions, sans la participation de son représentant légitime, constituaient une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de ce pays et une violation du droit international. La délégation mongole condamne le principe de la tenue de la conférence et considérerait ses décisions comme nulles et non avenues. Elle a donc voté contre l'ouverture de tout crédit qui permettrait une ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea et s'est abstenue lors du vote sur la proposition relative à l'assistance humanitaire.

26. M. FONTAINE ORTIZ (Cuba) réaffirme la position de son pays au sujet de la prétendue situation au Kampuchea. Il est regrettable que les ressources de l'Organisation des Nations Unies aient été utilisées à des fins qui n'ont pas le moindre rapport avec les principes et objectifs de la Charte. La délégation cubaine a donc voté contre la proposition relative au Comité spécial. Les activités de ce comité, menées sans la participation des représentants authentiques du peuple kampuchéen, sont vouées à l'échec et constituent une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures des pays d'Asie du Sud-Est.

27. La délégation cubaine s'est abstenue lors du vote sur la proposition relative à l'assistance humanitaire, étant donné que seule une partie de l'aide précédemment approuvée est parvenue à ceux qui en ont effectivement besoin, c'est-à-dire les victimes de la clique de Pol Pot, tandis que certains secours ont été utilisés à des fins politiques inadmissibles pour la délégation cubaine.

28. M. NGASYUATHN (République démocratique populaire lao) dit que sa délégation ne voit pas l'utilité de renouveler le mandat du Comité spécial, ce qui ne ferait qu'ajouter une charge supplémentaire au budget. L'existence même du Comité spécial est un obstacle à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. Pour des raisons humanitaires, la délégation lao se prononce en faveur d'une assistance au peuple kampuchéen, mais s'inquiète de constater que l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies ait été précédemment utilisée pour entretenir les débris de la clique de Pol Pot et les autres éléments réactionnaires opposés à la renaissance du peuple kampuchéen. La délégation lao s'est donc abstenue lors du vote relatif à cette assistance.

Débat général (suite) (A/38/6, 7, 8, 38, A/38/133 et 133/Corr.1; A/C.5/38/6 et Corr.1, A/C.5/38/7 et 11; A/C.5/38/SR.7)

/...

29. M. ERDENECHULUUN (Mongolie) dit que les augmentations annuelles substantielles du budget anticipent les besoins réels de l'Organisation. Si cette tendance se maintient, les pays en développement seront naturellement les premiers à en supporter les conséquences. La délégation mongole est consciente que le volume des activités de l'Organisation s'accroît d'une année sur l'autre mais cela ne doit pas entraîner systématiquement une augmentation du budget. L'Organisation dispose de ressources suffisantes pour mener à bien les tâches qui lui incombent. A cet égard, la délégation mongole souscrit aux vues des nombreuses autres délégations qui ont souligné la nécessité d'identifier et de supprimer du budget les programmes dépassés, peu efficaces ou ne présentant qu'une utilité marginale. Le redéploiement des ressources ainsi libérées permettrait de financer les nouveaux programmes. On ne saurait d'autre part trop insister sur l'importance d'une coordination rationnelle des activités, compte tenu des tâches principales qui incombent à l'Organisation, en particulier dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

30. L'inflation étant l'une des causes de la croissance du budget, la délégation mongole pense que le coût devrait en être assumé par les pays dont la politique économique est la source du problème et dans lesquels sont situées les villes sièges de l'Organisation. La délégation mongole attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'incidence de l'inflation et de l'instabilité monétaire sur le budget de l'Organisation des Nations Unies, qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session.

31. La croissance du budget est due principalement à l'accroissement des dépenses d'administration et des dépenses de personnel, au détriment des activités opérationnelles. Cette tendance ne sert pas les intérêts des Etats Membres, en particulier ceux des pays en développement. La délégation mongole s'étonne vivement des demandes de nouveaux postes qui, apparemment, ont été formulées sans tenir dûment compte du tableau d'effectifs déjà surévalué et des sommes considérables consacrées au personnel temporaire, aux experts et aux consultants. Il lui serait d'autre part difficile d'approuver le transfert au budget ordinaire de postes précédemment financés par des fonds extra-budgétaires, ainsi que le reclassement non justifié de 55 postes.

32. M. Erdenechuluun réaffirme que son pays est opposé par principe aux dépenses qui sont contraires aux dispositions de la Charte; en particulier, la Mongolie ne saurait approuver les dépenses liées à l'émission d'obligations par l'Organisation des Nations Unies.

33. M. TRUSCOTT (Australie) accueille favorablement les informations fournies dans l'avant-propos et l'introduction au projet de budget-programme et note avec satisfaction les observations du Secrétaire général quant à la nécessité de faire preuve de modération et d'efficacité. Tout en continuant d'adhérer aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, de nombreux pays se demandent si l'Organisation est encore capable d'exécuter son mandat avec efficacité. Ils ont notamment le sentiment qu'elle est dispendieuse et gaspille ses ressources. Certes, le budget des Nations Unies ne représente qu'une part minime des dépenses

(M. Truscott, Australie)

mondiales d'armement, mais la façon dont l'Organisation est perçue a aussi son importance et, en faisant preuve du sens de ses responsabilités financières, elle pourrait améliorer sensiblement son image.

34. Il incombe au Secrétaire général et aux Etats Membres de veiller ensemble à ce que les ressources de l'Organisation soient utilisées de manière efficace et économique. Or, la parution tardive des documents budgétaires a entravé l'examen par les Etats Membres du projet de budget-programme. La délégation australienne note donc avec une satisfaction particulière que le Secrétaire général s'est engagé à assurer la publication en temps voulu des documents budgétaires et à étudier les moyens de simplifier cette documentation.

35. L'Australie approuve généralement les budgets des organisations internationales lorsqu'ils correspondent à un effort de réalisation efficace et économique des programmes adoptés par leurs organes directeurs. C'est pourquoi elle voudrait que les secrétariats assument mieux leurs responsabilités budgétaires et s'efforcent de maintenir la croissance réelle aussi près que possible du statu quo, non pas comme une fin en soi mais de façon à favoriser un contrôle plus strict, éviter les gaspillages et instaurer une hiérarchie de priorités entre les programmes. L'Australie applique ces principes sur le plan intérieur, et l'expérience a prouvé qu'un contrôle rigoureux des ressources budgétaires et humaines aboutit en définitive à une efficacité plus grande du personnel.

36. La délégation australienne approuve le travail entrepris pour définir les priorités et redéployer les ressources entre les activités de l'Organisation. Jusqu'ici, on a beaucoup parlé d'établissement de priorités sans que cela soit vraiment suivi d'effet. La définition de priorités est bien entendu une tâche difficile et délicate sur le plan politique, et on ne peut pas toujours s'attendre à ce propos à une convergence de vues de tous les Etats. Si l'on veut progresser, les Etats Membres doivent être prêts à accorder au Secrétaire général une certaine latitude dans l'application des décisions de l'Assemblée générale, étant donné qu'il est sûrement le mieux placé pour envisager les problèmes de façon objective. Il serait regrettable que les efforts qu'il déploie pour ralentir ou réduire les activités qu'il considère comme ayant un rang de priorité plus faible soient contrecarrés par les Etats Membres. La délégation australienne se félicite de l'initiative visant à empêcher que les membres du Secrétariat ne se livrent à des "manoeuvres de couloir" et elle espère que toutes les délégations feront preuve de coopération dans ce domaine.

37. Le projet de budget-programme, tel qu'il est modifié par les recommandations du Comité consultatif, répond aux soucis primordiaux de la délégation australienne et représente un compromis réaliste entre la volonté de la majorité des Etats Membres et celle des principaux bailleurs de fonds. Il faut espérer que la situation malencontreuse à laquelle on s'était heurté à la trente-sixième session, alors que les principaux contributeurs avaient voté contre le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983, ne se répétera pas. Les vrais problèmes risquent toutefois de se poser lors des inévitables demandes de crédits additionnels. L'Australie pense pour sa part que les nouvelles activités devraient être financées au moyen des économies réalisées dans d'autres secteurs.

/...

(M. Truscott, Australie)

38. La délégation australienne approuve le rang de priorité élevé accordé aux activités économiques, sociales et humanitaires de fond et au renforcement des fonctions de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Elle se félicite particulièrement de l'accent mis sur les questions de désarmement et du renforcement des capacités d'enquête en ce qui concerne les zones de conflit potentiel. Faire progresser le désarmement et restaurer le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'artisan de la paix sont des objectifs hautement prioritaires pour le Gouvernement australien.

39. La demande de création de 211 postes permanents suscite des préoccupations et le Comité consultatif a bien fait de recommander des réductions dans ce domaine. D'un autre côté, il convient de se garder de la rigidité en matière d'effectifs. Compte tenu de l'importance particulière accordée au désarmement, par exemple, M. Truscott espère que la réduction proposée par le Comité consultatif sera examinée plus avant de façon à garantir que le Secrétariat dispose de ressources en personnel suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine. La délégation australienne partage également les préoccupations exprimées par d'autres délégations en ce qui concerne le transfert au budget ordinaire de postes jusque-là financés par des fonds extra-budgétaires. D'autre part, elle appuie le principe de la modernisation progressive des équipements dès lors qu'il s'agit d'améliorer l'efficacité de l'Organisation mais elle pense que le Secrétariat devrait résister à la fascination exercée par les nouvelles technologies. Les dispositifs de traitement de texte, par exemple, doivent conduire à des économies et non pas fournir l'occasion d'accroître le volume total de la documentation. La compatibilité entre matériels est également un impératif essentiel. Enfin, la délégation australienne souscrit aux recommandations du Comité consultatif touchant la méthode suivie pour recalculer la base de ressources et la prise en compte de l'inflation future et elle l'invite à poursuivre ses efforts pour améliorer la planification des programmes de l'Organisation et renforcer les fonctions de contrôle et d'évaluation internes du Secrétariat.

40. M. GHIKAS (Grèce), parlant au nom des dix Etats membres de la Communauté économique européenne, constate que le projet de budget-programme à l'examen est le premier qui ait été élaboré sur la base d'un plan à moyen terme approuvé et dans le cadre des différentes dispositions adoptées au cours des dernières années en matière de budgétisation des programmes. Tout en se félicitant que le Secrétaire général se soit engagé à assurer la publication des documents budgétaires en temps voulu, il observe qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité de ces documents, qu'il faudrait rédiger avec davantage de concision et de clarté.

41. Les propositions du Secrétaire général accusent un taux de croissance de 0,7 p. 100 par rapport aux montants estimatifs révisés pour l'exercice 1982-1983. Du fait des hypothèses retenues, l'inflation entre pour une part importante dans l'augmentation du budget. En dollars des Etats-Unis, l'accroissement est de 9,6 p. 100 et cela sans compter que le dollar s'est raffermi par rapport à la grande majorité des monnaies des pays en développement et des pays développés.

/...

(M. Ghikas, Grèce)

42. L'une des principales innovations a consisté à établir un ordre de priorité dans un certain nombre de domaines et à identifier certains éléments de programme comme étant dépassés, inefficaces ou d'une utilité marginale. Pour des raisons tant techniques que politiques, il n'a pas toujours été facile de redéployer les ressources en conséquence et on aurait pu aller dans ce domaine, bien au-delà. Chaque fois que possible, les nouvelles activités devraient être financées par le virement des ressources d'un chapitre à un autre ou, à l'intérieur d'un même chapitre, d'un programme à un autre. Le processus de décentralisation devrait ainsi se traduire par une augmentation du nombre de postes des bureaux extérieurs, contrebalancée par une diminution des postes au Siège; or, c'est la création d'un certain nombre de postes qui est demandée. Plusieurs postes financés précédemment à l'aide de fonds extrabudgétaires ont été inscrits au budget ordinaire. A ce propos, les Dix émettent certaines réserves à l'égard de la remarque faite par le Secrétaire général dans son avant-propos (par. 10) selon laquelle la croissance, dans bien des cas, ne fait guère que compenser la diminution du volume global des ressources allouées à l'Organisation. On pourrait en effet débattre là-dessus de la cause et de l'effet. Il semble donc qu'il reste beaucoup à faire en matière d'établissement d'un ordre de priorité et de redéploiement des ressources. Néanmoins, les Dix rendent hommage aux efforts déployés par le Secrétariat pour limiter la progression des dépenses de l'Organisation et prient instamment les Etats Membres de faire preuve de la plus grande modération au cours des débats de l'Assemblée générale, en gardant à l'esprit la nécessité d'utiliser efficacement les ressources disponibles.

43. La restructuration d'une grande entité ne va jamais sans mal. Mais si les organes intergouvernementaux compétents et le Secrétariat mettaient en commun leur expérience et leurs efforts, le processus de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation des programmes donnerait sûrement de meilleurs résultats. L'une des pièces maîtresses du mécanisme est l'obligation de présenter à l'Assemblée générale, en même temps que les incidences administratives et financières des projets de résolution qu'elle examine, leurs incidences sur les programmes, conformément aux dispositions des résolutions 36/228 A et 37/234 de l'Assemblée générale et de la résolution 1983/49 du Conseil économique et social.

44. Il est regrettable que, lorsqu'il a établi la base des ressources, le Secrétariat n'ait pas suivi la même méthode que les années précédentes, ce qui l'a conduit à surestimer de 28,5 millions de dollars les dépenses de personnel comprises dans cette base; pour compenser, il a minoré d'un montant équivalent l'augmentation prévue au titre de l'inflation, ce qui a faussé le calcul du taux de croissance réel et des effets de l'inflation. Les Dix ont noté que le Comité consultatif estimait que les tendances récentes sur le plan mondial remettaient en question les taux d'inflation hypothétiques retenus dans le projet de budget. Ils ont aussi noté que, dans le cas de Genève, le taux prévu était de 5,5 p. 100, alors que dans le numéro de juillet 1983 de Perspectives économiques, l'OCDE prévoyait un taux d'inflation de 2,5 p. 100 pour la Suisse; l'écart n'est pas négligeable. Il faudrait revoir ces chiffres avant la fin de la session. En ce qui concerne les taux de change, les Dix partagent l'avis du Comité consultatif selon lequel il faudrait procéder à un ajustement à la fin de la session si leur évolution l'exige.

/...

(M. Ghikas, Grèce)

45. Les Etats membres de la CEE sont particulièrement préoccupés par l'observation du Comité consultatif selon laquelle ce dernier n'est pas convaincu que le recours à des services de consultants soit justifié dans tous les cas ni que leur travail ne pourrait pas être confié au personnel permanent. Par ailleurs, ils estiment, comme le Comité consultatif, que le Secrétariat devrait s'attacher sans tarder à rationaliser l'utilisation du matériel de traitement de textes. Comme d'autres délégations, ils sont préoccupés par l'augmentation continue de la part relative des ressources qui sert à financer le coût des services d'appui et des services communs dont il faut manifestement, maîtriser la progression.

46. Le passage du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/38/1) consacré aux questions administratives est particulièrement intéressant. Il est agréable de constater que le Secrétaire général a décidé de revoir de façon approfondie en 1984 l'ensemble de la structure administrative, comme en témoigne la création d'un groupe consultatif de haut niveau sur la réforme administrative (p. 13). En principe, les Dix sont prêts à accéder à sa demande et à ne pas insister pour obtenir des changements d'organisation ou de nouvelles normes détaillées pour les programmes, le budget et le personnel. Cependant, ils espèrent qu'aucune modification importante ne sera décidée sans que la Cinquième Commission n'ait eu l'occasion d'examiner les conclusions du groupe consultatif.

47. M. MEYER (Mexique) pense que pour juger correctement le projet de budget-programme, il faut se situer dans un contexte très large. L'économie mondiale est en crise et la situation internationale précaire sur le plan politique, ce qui exige de l'ONU une activité et une efficacité accrues. Mais, en même temps, les contraintes financières empêchent l'expansion de ses activités. Pour briser ce cercle vicieux, il faut donner à l'Organisation, dans le cadre de son budget, la souplesse qui lui permettra de relever les nouveaux défis qui lui sont lancés. C'est pourquoi certaines des propositions formulées par diverses délégations semblent inopportunes : blocage des ressources, plafonds artificiels et "croissance nulle" sont également inacceptables. L'adoption de l'une ou l'autre de ces formules aggraverait encore les effets néfastes de l'inflation sur les activités de fond. La délégation mexicaine estime que le budget doit être conçu en fonction des tâches confiées à l'Organisation, et non le contraire.

48. Tout en se félicitant de la démarche programme par programme qui a servi à établir le projet de budget-programme, M. Meyer estime que la méthode suivie est encore loin d'être parfaite; le succès des modifications qu'on se propose d'y apporter dépendra de la souplesse que l'on saura conserver. Le Secrétaire général a raison de dire que la notion de croissance peut prêter à controverse et que les chiffres avancés en la matière doivent être considérés avec la plus grande prudence. Il ne suffit pas d'analyser la croissance des programmes, encore faut-il déterminer la part qui en revient à l'élément administratif et celle qui correspond à l'élément de fond; la délégation mexicaine s'inquiète en effet de l'augmentation des dépenses administratives et de la réduction concomitante des crédits alloués aux activités de fond.

/...

(M. Meyer, Mexique)

49. Il faut se réjouir des initiatives prises pour rationaliser l'emploi des ressources de l'Organisation et la rendre plus efficace. Pourtant, il ne suffit pas d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation pour lui permettre de s'acquitter des tâches complexes qui sont les siennes; il faut lui donner aussi les moyens financiers nécessaires. La délégation mexicaine est préoccupée par l'incidence que les restrictions budgétaires pourraient avoir sur les programmes présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Certains des problèmes économiques et sociaux qui exigent une intervention plus marquée de l'Organisation tiennent à des structures économiques anachroniques et injustes qu'il faut modifier. L'ONU peut et doit contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international dont la seule existence suffirait à résorber les tensions sociales et à précipiter l'avènement d'une paix juste et durable. Il faut donc faire preuve du plus grand discernement lorsqu'on établit l'ordre des priorités; ce n'est pas parce qu'un programme n'est pas hautement prioritaire qu'il faut automatiquement l'éliminer comme inutile pour libérer les ressources qui serviront à en financer un autre. La fixation d'une hiérarchie des priorités doit être une technique de rationalisation, et non un moyen d'évaluer qualitativement les programmes.

50. Etant donné que la Cinquième Commission a à examiner des projets de résolution ayant des incidences financières, elle doit coordonner très soigneusement ses travaux avec ceux des autres grandes Commissions. Une définition claire des fondements théoriques du projet de budget-programme faciliterait sans doute la tâche de ces dernières.

51. M. EKBLOM (Finlande) appelle que son gouvernement a toujours reconnu à l'Organisation des Nations Unies un rôle de premier plan dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement économique et social, qui sont ses buts essentiels. C'est donc au regard de ces objectifs que la délégation finlandaise a examiné le projet de budget-programme. Il s'agit avant tout de concilier une meilleure planification des ressources et un renforcement de l'Organisation. La planification des ressources est un processus intégré qui comporte quatre aspects interdépendants : budgétisation, planification des programmes, répartition, selon une loi convenue, des dépenses de l'Organisation et financement sur une base prévisible et stable. Négliger un seul de ces aspects c'est compromettre tout le processus.

52. La délégation finlandaise a pris note avec satisfaction des améliorations apportées ces dernières années surtout aux méthodes de planification des programmes. Le projet de budget-programme à l'examen est le premier à s'appuyer sur un plan à moyen terme approuvé et à se conformer au règlement régissant la planification des programmes, qui figure dans l'annexe à la résolution 37/234. La méthodologie qui a été suivie est le fruit des débats soutenus qui ont duré plus de dix ans dans les différents organes intergouvernementaux et comités d'experts, et au Secrétariat.

53. Dans le processus budgétaire, la Cinquième Commission a pour mission de s'assurer que les mandats confiés par l'Assemblée générale sont fidèlement traduits dans les programmes et activités prévus dans le budget et, sur cette base, de juger

/...

(M. Ekblom, Finlande)

de la validité des demandes de crédits, tâche dans laquelle elle est aidée par le CPC et le Comité consultatif. La délégation finlandaise se félicite que le Secrétaire général ait souligné la nécessité de renforcer la capacité de l'Organisation; les propositions relatives aux secteurs du désarmement, du progrès économique et social et des affaires humanitaires, sur lesquels il a mis l'accent, répondent bien aux vœux de l'Assemblée générale. La délégation finlandaise constate aussi avec plaisir que le Secrétaire général s'est efforcé de faire preuve de la plus grande modération dans ses prévisions de dépenses, et qu'il ne les a pas fondées sur un taux de croissance prédéterminé.

54. M. Ekblom remercie le Comité consultatif du soin avec lequel il a examiné les propositions budgétaires et formulé ses observations et recommandations, notamment pour ce qui est de la réévaluation de la base des ressources, et des ajustements pour tenir compte des taux de change et de l'inflation. Le taux de croissance réelle est modeste, mais les dépenses prévues augmenteront peut-être légèrement du fait des décisions qui seront adoptées au cours de la 38ème session. Les chiffres avancés ne reposent plus sur des arguments plus ou moins abstraits et des taux de croissance prédéterminés, mais sur une évaluation du coût d'activités clairement identifiées grâce aux nouvelles méthodes de planification des programmes qui permettent d'établir le budget sur une base beaucoup plus rationnelle.

55. L'amélioration du système de planification des programmes passe par l'établissement d'un ordre de priorité qui donne une idée plus précise de la structure des programmes, et par la rationalisation des activités, et l'élimination des programmes considérés comme dépassés, inefficaces ou d'utilité marginale. Le Secrétariat a fait de louables efforts pour s'appuyer sur ces techniques lorsqu'il a établi son projet. La Commission dispose désormais d'un cadre de décision plus précis et perçoit plus clairement les différentes possibilités qui s'offrent à l'Administration dans les limites imposées par les dispositions de l'Assemblée générale. La budgétisation des programmes repose désormais sur des assises plus solides, mais certains problèmes restent à régler. Les nouvelles méthodes ne doivent pas être appliquées de façon trop mécanique. Par exemple, il serait souhaitable qu'à l'avenir les organes intergouvernementaux intéressés participent davantage à l'établissement de l'ordre de priorité. En outre, il faudrait étendre la pratique des transferts de postes, limitée jusque-là aux secteurs économique et social.

56. Etant donné l'importance des activités d'évaluation sur le plan de l'efficacité, la délégation finlandaise se félicite des efforts déployés par le CPC et le CCI pour mettre au point des méthodes d'évaluation fiables. Elle appuie les recommandations du CPC relatives au renforcement de la capacité d'évaluation du système des Nations Unies et aux règles régissant la planification, la budgétisation, le contrôle et l'évaluation des programmes. Ces règles, qui faciliteraient l'application du règlement correspondant, devraient être promulguées dans les meilleurs délais.

57. La mise au point de techniques de planification des programmes est un processus difficile et continu et l'Organisation doit être prête à changer d'optique, voire de méthodes, en fonction des politiques nouvelles et de

/...

(M. Ekblom, Finlande)

l'expérience acquise. L'application des méthodes déjà approuvées est, à l'heure actuelle, la tâche la plus importante. Les mécanismes institutionnels intéressés, qu'il s'agisse des organes intergouvernementaux ou du Secrétariat, doivent faire l'objet d'une attention particulière. La délégation finlandaise suivra de très près l'évolution de la situation et précise que les mesures qui seront prises devront être en tous points conformes aux décisions adoptées ces dernières années et aux objectifs fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économique et social.

58. La position des gouvernements sur la question des ressources dépend dans une large mesure de l'idée qu'ils se font de la capacité de l'Organisation à remplir son mandat. Ce sont bien, en effet, les objectifs essentiels de l'Organisation qui sont au coeur des débats; on ne saurait l'oublier au moment où le souci majeur du Secrétaire général est de renforcer l'Organisation, préoccupation que les gouvernements des pays nordiques ont eux-mêmes exprimée dans la lettre qu'ils ont adressée au Secrétaire général en juin 1983 (A/38/271-S/15830).

59. Les nouvelles méthodes de programmation ont permis de faire un grand pas en avant en matière de planification des ressources dans le sens du renforcement de l'Organisation. M. Ekblom espère que des progrès très rapides seront enregistrés dans d'autres domaines tout aussi déterminants et, notamment, que les Etats Membres parviendront à un consensus sur le barème des contributions et reconnaîtront leur responsabilité collective pour ce qui est du financement des activités dûment approuvées. L'ampleur du budget et des contributions des Etats Membres a toujours fait l'objet de discussions animées à la Commission. Mais les montants en cause doivent être considérés dans une juste perspective : les crédits demandés pour 1984, pour renforcer la paix, la sécurité et la coopération, ne représentent pas même le millième des dépenses consacrées tous les ans à la course aux armements qui, pour l'humanité, est synonyme de peur et d'insécurité.

60. M. HEPBURN (Bahamas) dit que sa délégation se préoccupe avant tout des résultats qui seront obtenus à la fin de l'exercice biennal. Il est indispensable de concilier cet instrument de gestion complexe qu'est le processus de budgétisation des programmes avec l'obligation juridique et morale de respecter la Charte. Il s'agit en effet de soutenir les programmes en cours et de répondre aux initiatives nouvelles en faisant preuve d'une attitude responsable. A cet effet, l'Organisation dispose du mécanisme de planification à moyen terme, de budgétisation et d'évaluation des programmes décrit dans la résolution 37/234 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne la budgétisation, le mécanisme existant n'a pas été exploité au maximum. Certes, le sixième projet de budget-programme est le premier à avoir été établi sur la base d'un plan à moyen terme déjà approuvé par l'Assemblée générale et conformément au règlement régissant les aspects du budget qui ont trait aux programmes, mais il reste qu'un élément essentiel en est absent, ainsi qu'il ressort des documents A/38/133, A/C.5/38/7 et A/38/38 (Partie I, par. 189 à 197). La délégation bahamienne n'est pas sûre que ce que laissent espérer les mesures récapitulées au tableau 1 de l'introduction au projet de budget-programme se produira vraiment et que les propositions d'augmentation du taux de croissance réelle de certains programmes seront suivies d'effet. Ses

/...

(M. Hepburn, Bahamas)

craintes sont d'ailleurs confirmées par les observations que fait le Comité consultatif sur les mesures de redéploiement proposées par le Secrétaire général. Tant sur le plan théorique que sur le plan pratique, l'identification des activités achevées, dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale repose en majeure partie sur le bon fonctionnement du système d'évaluation, faute de quoi le redéploiement des ressources ne peut être qu'arbitraire.

61. En effet, si le système d'évaluation ne fonctionne pas correctement, on ne peut tirer tout le parti possible des données disponibles sur les dépenses effectives, les recettes et le bilan quantitatif global, lorsqu'on passe en revue les nouveaux programmes et les programmes en cours du point de vue des résultats à court et à long termes recherchés par les Etats Membres. Ainsi, les techniques utilisées pour déterminer le nombre de postes vacants et établir les tableaux d'effectifs, qui font appel aux notions de "croissance différée" et d'"abattement pour mouvements de personnel", ne font aucunement obstacle au recrutement; mais lorsque leur application se traduit par des déductions supérieures au taux standard de 5 p. 100, on est fondé à conclure que l'exécution des programmes est considérablement entravée. Il faut rappeler à cet égard que, selon le Secrétaire général, le montant initial des ressources demandées est le minimum qu'exige l'exécution efficace des tâches confiées à l'Organisation. De plus, les chapitres budgétaires les plus touchés par les réductions (CESAP, CEAQ, PNUE et HABITAT) correspondent à des domaines prioritaires. En ce qui concerne l'inflation, on est relativement impuissant à court terme, mais les taux élevés retenus pour calculer l'ajustement à ce titre soulignent la nécessité pour les Etats Membres d'agir de façon concertée, sur le plan international et sur le plan national, pour ramener et maintenir ces taux à un niveau inférieur.

62. Dans son avant-propos, le Secrétaire général a indiqué très franchement que, s'il avait tenu compte des opinions des Etats Membres, le projet de budget-programme n'en reflétait pas moins sa propre conception des activités de l'Organisation, et l'on sait d'expérience que les différents Etats Membres réaffirmeront leurs positions au cours de l'examen des différents chapitres. Cela met bien en évidence le fait que le budget-programme ne peut être considéré comme un simple instrument de gestion. D'ailleurs, en prétendant le contraire, on tend à occulter le fait qu'il ne porte pas sur l'ensemble des ressources disponibles.

63. Comme le prouvent les divergences d'opinion qu'il suscite chez les Etats Membres, le budget de l'ONU pose un certain nombre de questions d'ordre juridique, politique et psychologique qu'il serait imprudent d'ignorer au moment de l'examiner. Ces problèmes portent notamment sur la crise que traversent les rapports multilatéraux et qui se traduit par le refus d'un système international solidaire efficace, sur l'audience des Nations Unies auprès de l'opinion publique et des responsables nationaux et ses effets sur l'image que s'en font les gouvernements, et sur les effets cumulatifs de l'usure des mécanismes des Nations Unies. A cet égard, M. Hepburn fait observer qu'il ne suffit pas de recourir à certaines techniques - réductions généralisées des dépenses, blocage et transfert des ressources... - pour résoudre de façon satisfaisante les problèmes de fond posés par la procédure budgétaire.

/...

(M. Hepburn, Bahamas)

64. Il faudra faire droit à ces différents sujets de préoccupation si l'on veut que le budget-programme prenne une orientation radicalement différente et serve, non plus seulement à financer des conférences spéciales, mais à améliorer les conditions de vie des ressortissants de tous les Etats Membres.

65. M. LOURENCO (Portugal) félicite le Secrétaire général et ses collaborateurs d'avoir réussi à mettre sur pied, dans un temps record, un projet de budget-programme d'une immense complexité, tout en consultant en même temps les différents groupes régionaux et en assurant la gestion quotidienne de l'Organisation des Nations Unies. C'est le premier projet présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général actuel et il porte l'empreinte incontestable de sa personnalité. A ce titre, il mérite un examen particulièrement attentif de la Commission.

66. Bien que le Secrétaire général ait assuré la Commission que le montant total des demandes de crédits figurant dans ses prévisions budgétaires n'accusait qu'une augmentation de 0,7 p. 100 en termes réels, le paragraphe 21 de l'introduction comporte des indications relatives à un budget-programme supplémentaire qui sera présenté à l'Assemblée générale dans le proche avenir. En dernière analyse, par conséquent, le taux de croissance réelle sera inévitablement bien supérieur à 0,7 p. 100 et l'Assemblée générale ne peut que difficilement en être tenue pour responsable.

67. Le Comité consultatif a recommandé de réduire d'un montant de 18 millions de dollars environ les prévisions du Secrétaire général. Ces réductions ont un caractère essentiellement symbolique et, comme le Comité lui-même l'a déclaré, provisoire dans certains cas. Cependant, conformément à son mandat, le Comité a soumis ces prévisions de dépenses à une analyse très approfondie.

68. Il semble donc qu'en établissant le projet de budget-programme le Secrétaire général et ses collaborateurs, sans perdre de vue la nécessité de réaliser les économies, ne se sont pas entièrement ralliés au principe de croissance nulle ou du moins limitée, et ont cédé à leur désir d'éviter que les progrès et la gestion de l'Organisation ne marquent le pas. Ce faisant, ils semblent avoir partiellement négligé le fait que, dans le monde entier, les Etats Membres n'ont pas encore complètement surmonté les graves difficultés économiques qu'ils ont rencontrées. De nombreux pays en développement ont beaucoup de mal à tenir les obligations relatives à leur dette selon le calendrier prévu tandis que la récession et l'inflation, qu'accompagne le chômage, continuent à éprouver de nombreux Etats industrialisés.

69. Le Portugal, qui traverse une crise économique aiguë et a dû, pour cette raison, adopter un régime d'une austérité sans compromis, aurait accueilli avec satisfaction une réduction importante de ses obligations financières à l'égard de l'Organisation. Il est donc déçu que les propositions du Secrétaire général s'écartent d'une stricte politique de blocage des dépenses. Le Portugal ne saurait non plus méconnaître le voeu naturel des quelques Etats Membres, une vingtaine sur 158 au total, qui ont à supporter le financement de 85 p. 100 des dépenses budgétaires, de voir ces dépenses limitées au maximum.

/...

(M. Lourenco, Portugal)

70. Cependant, il faut admettre que le projet de budget-programme dont la Commission est saisie reflète assez exactement le cadre général du plan à moyen terme pour la période 1984-1989. Malgré l'incertitude résultant des tensions qui persistent dans diverses parties du monde, les architectes du projet ont préféré se montrer optimistes et se sont engagés, à leur sens, dans la voie de l'édification d'un ordre civilisé et pacifique, qui permettrait d'aborder et de résoudre les problèmes internationaux dans un esprit de raison et d'entraide, selon les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. C'est ainsi qu'ils ont pris la décision de réaliser, dans la mesure du possible, les objectifs de la deuxième Décennie du désarmement et de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. S'ils atteignent leur but, le processus du développement en sera facilité, surtout pour les nations les moins favorisées, tandis que la volonté de conciliation, en se substituant à l'esprit d'affrontement, aidera, semble-t-il, à favoriser la coopération Nord-Sud et à instaurer dans le monde entier des relations économiques plus harmonieuses.

71. La délégation portugaise se rallie pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la mise en place d'un ordre international nouveau et plus équitable passe par le renforcement de la capacité de l'Organisation de maintenir la paix et la sécurité internationales dans le climat actuel de tension persistante. Peut-être est-il inévitable que les problèmes couverts par les divers chapitres du budget-programme traduisent la préoccupation toujours présente de contenir et, si possible, de résoudre, les différends politiques. Des questions telles que la situation au Moyen-Orient, les problèmes de l'Afrique australe, celles de l'aide aux réfugiés, des droits de l'homme, des secours en cas de catastrophe, de la décolonisation et de la promotion de la femme occupent toutes une place dans les prévisions de dépenses et s'ajoutent inévitablement aux rubriques habituelles de dépenses liées à la gestion de l'Organisation.

72. On a dit avec raison que tout le travail d'élaboration budgétaire a pour objectif premier de poser les fondements financiers de l'Organisation, en d'autres termes, de soutenir les activités permanentes qu'elle réalise conformément au mandat que lui donnent les Etats Membres par l'intermédiaire de leurs représentants dans ses différents organismes. L'Assemblée générale en est le principal et, dans l'examen du projet de budget-programme, ne peut perdre de vue les obstacles et les contraintes qu'impose la situation sociale, politique et économique qui règne dans le monde à un moment donné. La limitation des dépenses et la saine gestion des ressources ont constitué l'une des principales préoccupations de l'Assemblée depuis 1980, année où elle a pris des dispositions, par sa résolution 35/209, pour identifier les activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, dans l'intention de fixer les priorités et de réaffecter les ressources libérées par l'élimination ou le report de ces activités. L'examen spécial du programme de travail de l'Organisation mené en application de la résolution 36/239 a abouti à la décision d'abréger certaines activités ou d'y mettre fin; un certain nombre de mesures déterminées ont été prises en ce sens, suite aux recommandations présentées. Il ne serait pas raisonnable de s'attendre que le Secrétaire général puisse s'acquitter des mandats toujours plus vastes que lui donne l'Assemblée générale sans disposer de moyens financiers élargis à proportion. Un moyen de les

/...

(M. Lourenco, Portugal)

dégager consiste à retrancher des chapitres de dépenses tout excédent non strictement nécessaire. La délégation portugaise note donc avec satisfaction qu'on s'est vraiment attaché à fixer un ordre de priorité, même si, selon certaines critiques, les résultats ont été minces. C'est là pourtant un commencement et les années à venir verront de nouveaux progrès. Pour le moment, M. Lourenço salue les tentatives faites par le Secrétaire général pour stabiliser les dépenses en réaffectant les ressources quand il l'a jugé possible et regrette que la méthode n'ait pas été plus largement appliquée.

73. Il est impossible d'ignorer certains faits évidents. Alors que l'Assemblée générale a persisté, année après année, exercice biennal après exercice biennal, à s'imaginer que les dépenses budgétaires étaient contenues, on s'aperçoit en réalité que c'est tout le contraire qui se produisait. Les moyens matériels de l'Organisation s'élargissent pour ainsi dire subrepticement, entre autres sur le plan du personnel et des bâtiments. Dans son intervention devant la Commission, le Président du Comité consultatif a mentionné la croissance constante des services d'appui et des services communs (A/C.5/38/SR.7). Le projet de budget-programme pour 1984-1985 propose la création de plus de 200 postes, sans compter ni le reclassement de quelque 53 postes temporaires, ni la création d'un certain nombre de nouveaux postes temporaires. Ainsi, malgré les promesses contraires et au grand regret de la délégation portugaise, les dépenses continuent à augmenter.

74. M. FONTAINE ORTIZ (Cuba) dit que les finances de l'Organisation intéressent tous les Etats Membres à des degrés divers. Le budget est la base du fonctionnement de l'Organisation et la Cinquième Commission doit donc légiférer en la matière, comme le veut son mandat, avec tout le sérieux et la clairvoyance voulus. Les différences de vue des divers Etats Membres sur les questions administratives et budgétaires traduisent en dernière analyse l'idée que se fait chacun du rôle de l'Organisation. Comme ils contribuent tous au budget, ils ont intérêt à s'assurer que l'efficacité et l'utilisation rationnelle des ressources sont les critères fondamentaux du budget et, ensuite, de l'emploi des crédits. M. Fontaine Ortiz rejette catégoriquement l'argument selon lequel les pays en développement, dont la contribution est moins élevée, ne tiennent pas compte de ces critères en approuvant les programmes et les autres activités dont les principaux bailleurs de fonds supportent l'essentiel de la charge. Par cet argument, certains Etats Membres semblent vouloir esquiver leurs responsabilités à l'égard des objectifs fondamentaux de l'Organisation, à savoir le maintien de la paix et la sécurité internationales et la promotion du développement économique et social, surtout celui des pays en développement. Si un groupe de pays a tout particulièrement intérêt à ce que l'Organisation soit efficace, c'est bien celui des pays en développement. La délégation cubaine ne peut accepter que l'on classe des Etats Membres à raison du montant relatif de leur quote-part. Chaque Etat verse une contribution proportionnelle à sa capacité de paiement, qui correspond dans une large mesure à la puissance économique inégale des différents pays. M. Fontaine Ortiz espère voir le jour où le barème des quotes-parts sera fixé principalement en fonction de l'appartenance à l'Organisation ou de la souveraineté des Etats, car cela signifiera que toute inégalité entre eux a disparu. Ceux qui considèrent l'Organisation comme un obstacle à leur appétit de domination mondiale

/...

(M. Fontaine Ortiz, Cuba)

utilisent tous les moyens possibles pour affaiblir son autorité et en orienter ses décisions dans le sens de leurs intérêts. Aujourd'hui, l'un des bons moyens de faire pression sur l'Organisation des Nations Unies est d'agir au stade de l'élaboration du budget.

75. Etant donné les tensions internationales actuelles et la situation critique de l'économie mondiale, les chiffres soumis à l'examen de la Commission sont effectivement modestes. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il faille les accepter sans les analyser chapitre par chapitre. Comme de nombreuses délégations l'ont déjà signalé, le montant net des dépenses, soit 1,3 milliard de dollars, constitue une proportion infiniment faible des ressources gaspillées en armements. Si l'on compare au taux d'augmentation en dollars (9 p. 100) le taux de croissance réel envisagé (0,7 p. 100), qui ne tient pas compte des réductions recommandées par le Comité consultatif, on s'aperçoit que les principaux facteurs de l'augmentation sont les effets de l'inflation et des fluctuations monétaires sur les dépenses de l'Organisation. Le coût de l'inflation s'élèvera probablement à 113 590 300 dollars au cours de l'exercice biennal. A la précédente session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/130 relative à l'incidence de l'inflation et de l'instabilité monétaire sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies; dans cette résolution, l'Assemblée a fait clairement valoir que de nombreux Etats n'étaient pas responsables de ces phénomènes, et a insisté pour que soient prises des mesures permettant de pallier les graves pertes qui en résultaient. Ce ne serait que justice si les responsables de l'inflation et de l'instabilité monétaire étaient priés de compenser les pertes que supporte le budget de l'Organisation des Nations Unies du fait de leur politique.

76. En établissant le budget, le Secrétaire général n'a pas fondé ses prévisions de dépenses sur des taux de croissance fixés d'avance. La délégation cubaine se félicite de la méthode suivie, parce qu'elle signifie que la notion d'établissement du budget sur la base zéro n'a pas été retenue. Dans sa déclaration à la Commission, le Secrétaire général a souligné deux points essentiels : d'abord, combien il était important de conduire les activités de l'Organisation avec le maximum d'efficacité et en utilisant le minimum de ressources; ensuite, combien il était nécessaire de trouver un équilibre entre l'austérité budgétaire et le renforcement de la capacité d'action de l'Organisation. On ne saurait être en désaccord avec de tels principes.

77. Il faut juger sur leurs mérites intrinsèques le budget et les activités qui y figurent. Bien que la délégation cubaine ne soit pas favorable à la notion de base zéro, elle croit qu'il est utile d'examiner le budget chapitre par chapitre dans une perspective d'ensemble. Cette méthode révélera l'intérêt relatif des divers programmes et fera apparaître ceux qui sont dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces et qui devraient donc être interrompus ou modifiés. A cet égard, M. Fontaine Ortiz souligne que tout effort sérieux d'identification des activités en question suppose une analyse détaillée des raisons de leur inefficacité, étant donné que certaines activités échouent faute de volonté, tandis que d'autres souffrent dès l'origine d'une mauvaise planification. La délégation cubaine n'est pas favorable à la fixation d'un plafond budgétaire rigide et rejette à priori la

/...

(M. Fontaine Ortiz, Cuba)

notion de croissance nulle. On n'a pas encore procédé à l'analyse approfondie des causes de l'augmentation continue du budget de l'Organisation. Ce n'est qu'en déterminant les facteurs réels de cette croissance et en adoptant les remèdes nécessaires que l'on pourra mettre fin à la spirale infernale de l'augmentation du budget et des efforts de contention. Tant que les pressions, le chantage et l'hégémonisme auront une place dans les relations internationales, l'Organisation des Nations Unies devra développer ses activités au service de la paix et la sécurité internationales. Tant que le colonialisme, l'apartheid et les autres formes de discrimination raciale existeront, il faudra poursuivre ou intensifier tout ce qui vise à les éliminer. Tant que les droits de l'homme seront violés et que subsisteront la faim, la malnutrition, l'analphabétisme et les autres fléaux qui tourmentent l'humanité, il faudra tâcher de les faire disparaître. Les Etats qui refusent de tenir compte des buts et des principes de l'Organisation des Nations Unies et qui persistent à aggraver la tension internationale et à intensifier la course aux armements ne sont pas fondés moralement à refuser les incidences financières de leur politique.

78. Un certain nombre de délégations se sont inquiétées de la diminution, en termes relatifs, des dépenses consacrées aux activités de fond et de l'augmentation des dépenses de personnel. De fait, ce sont les dépenses de personnel qui se prêtent le mieux à réaliser des économies. Sans porter atteinte aux droits et aux intérêts légitimes du personnel, il existe un certain nombre de domaines où l'application de règlements, de restrictions, etc., permettrait de freiner l'expansion administrative. Les reclassements injustifiés, les augmentations de traitement, l'inscription au budget ordinaire de postes jusque-là financés par des fonds extra-budgétaires et le recours non fondé aux services d'experts et de consultants en sont autant d'exemples. Le reclassement d'un poste ou la promotion d'un fonctionnaire devraient améliorer l'efficacité et donc ralentir la création de nouveaux postes. Les demandes d'inscription de postes au budget ordinaire doivent être jugées cas par cas, en fonction de leurs mérites relatifs. De manière générale, toute proposition entraînant une augmentation budgétaire doit faire l'objet d'un examen particulier.

79. Le Secrétaire général a demandé un sursis, pour mettre en oeuvre une série de mesures structurelles, administratives et financières destinées à corriger les déséquilibres et à accroître l'efficacité du Secrétariat. On a dit que les directives des Etats Membres, les intérêts du personnel de l'Organisation et les décisions de l'Assemblée générale paralysaient l'action du Secrétaire général. Celui-ci devrait cependant se laisser guider par les résolutions de l'Assemblée générale. Cuba, qui est prête à appuyer sa demande pour lui témoigner sa confiance, espère que, si ce sursis lui est accordé, le Secrétaire général présentera à la prochaine session de l'Assemblée générale un rapport détaillé sur les résultats obtenus en matière de gestion.

80. Le Comité du programme et de la coordination n'a pu parvenir à des conclusions définitives à sa vingt-troisième session sur la question des incidences des projets de résolution sur le programme. Etant donné la complexité du sujet, cette absence

/...

(M. Fontaine Ortiz, Cuba)

de décision est compréhensible. En attendant que les conséquences pratiques de cette décision fassent l'objet d'une étude plus détaillée, il sera préférable de s'en tenir à la pratique actuelle.

81. De nombreuses délégations ont porté une attention particulière à la question de l'emploi des experts et des consultants. Cuba est favorable à une utilisation rationnelle de ces services dans le cadre des activités de l'Organisation, mais seulement si le personnel permanent ne peut les assumer. A cet égard, Cuba s'associe à l'appel lancé pour que l'on recoure, autant que possible, aux services d'experts et de consultants des pays en développement. Outre leurs connaissances techniques, ces consultants présentent l'avantage d'avoir une connaissance de première main des problèmes propres aux pays en développement.

La séance est levée à 18 h 10.